

FONDATION



DU  
PATRIMOINE

## Bulletin d'adhésion des associations

Préservez aujourd'hui l'avenir

**A**dhérez à la Fondation du Patrimoine pour soutenir son action.  
En France, 600 000 édifices non protégés sont menacés de disparition.  
Sauvons ce patrimoine populaire de proximité et agissons ensemble  
avec la Fondation du Patrimoine.

### Nous soutenons l'action de la Fondation du Patrimoine.

Nom de l'Association : .....

Représenté par : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Nombre d'adhérents : .....

Date de l'adhésion : ..... / ..... / .....

Tél : ..... Fax : ..... Courriel : .....

En vertu d'une décision du bureau du..... autorisant son Président,

- ❖ Adhère à la Fondation du Patrimoine pour l'année .....

### Tarif de l'adhésion : à partir de 46 euros

- ❖ Cette somme sera affectée à la délégation régionale.....
- ❖ Désigne M....., fonction .....  
pour la représenter lors de l'Assemblée Générale de la Fondation du Patrimoine.

Fait à : ..... Date : ..... Signature :

### Tout don et toute adhésion à la Fondation du Patrimoine sont déductibles :

- de l'impôt sur le revenu des personnes physiques à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.
- de l'impôt sur les sociétés, à hauteur de 60% du don, dans la limite de 5% du chiffre d'affaires.

Les dons faits à la Fondation du Patrimoine par les héritiers d'une succession bénéficient d'une exonération totale des droits de succession.

(Nouvelles dispositions fiscales applicables au mécénat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 : loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale modifiant l'art.200-1 du C.G.I.).

Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant dont nous sommes seuls destinataires.

**Merci de libeller votre chèque à l'ordre de la *Fondation du Patrimoine*,  
et de l'adresser à votre délégation régionale.  
Toute somme recueillie aura une affectation locale  
et donnera lieu à l'établissement d'un reçu fiscal.**

Coordonnées des délégations régionales et départementales disponibles  
auprès du siège de la Fondation et sur le site Internet.

Siège social : 23-25 rue Charles Fourier -75013 Paris - Tél : 01 53 67 76 00 - Fax : 01 40 70 11 70  
www.fondation-patrimoine.com - Mail info@fondation-patrimoine.com  
Fondation reconnue d'utilité publique - Loi du 2 juillet 1996 - Siren 413 812 827